

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Accueil à bas seuil : il faut définir le seuil
Initiant-e(-s) : Mathilde MAILLARD Laisser vide

Cliquez ici pour saisir le résumé. (max 5 lignes)

L'accueil à bas seuil d'accessibilité peut se définir comme la prise en charge, dans l'urgence, afin de répondre à des besoins élémentaires. Le terme bas seuil caractérise notamment le faible niveau d'exigence et de contraintes pour accéder aux prestations proposées (cf. <https://www.lausanne.ch/prestations/inclusion-et-actions-sociales-de-proximite/lieu-accueil-usagers-drogues.html>).

Les premiers centres dit « d'accueil à bas seuil » sont apparus dans les années 80 dans les grandes villes de Suisse alémanique pour la prise en charge de personnes toxicodépendantes (cf. lignes directrices pour les centres d'accueil à bas seuil, chpt. 1). La notion s'est aujourd'hui généralisée et regroupe l'ensemble des structures d'urgence.

En ville de Lausanne, les structures d'accueil à bas seuil se caractérisent par l'absence de tout critère d'accessibilité. En particulier, et contrairement à ce qui se fait ailleurs, les bénéficiaires des structures lausannoises n'ont pas à justifier d'un quelconque lien avec la Ville de Lausanne, notamment l'existence d'un domicile à Lausanne. Ainsi, la Municipalité a indiqué que seuls 56% des bénéficiaires de l'Espaces de consommation sécurisé (ECS) résident à Lausanne et sa région (cf. réponse à l'interpellation urgente Maillard (INT24/057)). Les postulants soussignés considèrent que les structures d'accueil à bas seuil doivent être réservées aux personnes résidant dans la région lausannoise.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Présenter une étude comparative des exigences, conditions et critères d'accès aux prestations et aux structures d'accueil à bas seuil en Suisse.
 2. Mettre en place des critères d'accessibilité aux structures d'accueil à bas seuil Lausanne, et notamment d'exiger que les bénéficiaires justifient d'un domicile en région lausannoise.
-

Lausanne, le 26 novembre 2024
vide

Laisser

Signataire(s) :
Mathilde Maillard



Conseil communal de Lausanne

l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :

Choisissez un élément.